



Mobilités Val Tram Aubagne



Mobilités Aménagement Berges de l'Huveaune



Attractivité économique Forcier Immobilier



Aménagement Habitat



UNE MÉTROPOLE DU FUTUR : UNE MÉTROPOLE DE PROJETS

DOSSIER DE PRESSE / OCTOBRE 2021

Mobilités, attractivité, aménagement, environnement...
Construisons ensemble le territoire de demain !



SOMMAIRE

ÉDITO : LA MÉTROPOLE DU FUTUR S'ÉCRIT MAINTENANT !	3
LE DÉFI DES MOBILITÉS : 3 MILLIARDS D'EUROS DE PROJETS SUR LE TERRITOIRE !	4
LE DÉFI DE L'AMÉNAGEMENT DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT	10
LE DÉFI DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF, COMPÉTITIF ET CRÉATEUR D'EMPLOIS	13
LE DÉFI ENVIRONNEMENTAL POUR DÉVELOPPER DES SOLUTIONS À GRANDE ÉCHELLE ET PRÉSERVER LE PATRIMOINE NATUREL	17



LA MÉTROPOLE DU FUTUR S'ÉCRIT MAINTENANT !



« Réformer le cadre institutionnel pour construire un référentiel métropolitain commun : c'est aujourd'hui ma priorité, notre priorité.

Une réforme institutionnelle est nécessaire pour renforcer l'action de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur notre territoire.

Depuis la dernière visite du président de la République à Marseille, un important processus de concertation a été engagé avec l'ensemble des élus locaux et, notamment, avec les maires du territoire. Une consultation large, qui a permis d'échanger et d'afficher un vaste consensus afin d'améliorer la gouvernance de notre institution.

Lors du dernier conseil de la Métropole, j'ai rappelé ma conviction de construire une Métropole de projets, qui s'appuie sur des compétences stratégiques et qui permet à toutes les communes d'assurer les compétences de proximité.

Il s'agit désormais d'identifier et de préciser, avec les élus, les compétences stratégiques qui dépendraient de l'échelon métropolitain. Je pense au développement économique et l'innovation, à l'aménagement et au développement durable du territoire, aux mobilités, à l'enseignement supérieur et la recherche, à l'environnement... Des enjeux nous attendent et des défis sont à relever dans ces domaines pour valoriser, comme il se doit, le territoire à court, moyen et long terme.

Il nous faut, dès lors, imaginer une Métropole simplifiée et finaliser la réflexion collective sur la répartition des compétences avant l'examen de la loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) envisagé, au début du mois de décembre, par l'Assemblée nationale.

Ainsi, la Métropole pourra se concentrer sur les grands projets structurants en s'appuyant sur l'aide financière de l'État.

Nous avons la volonté de déployer ces financements annoncés par le président de la République, il y a un mois, sur des chantiers que nous mettrons en œuvre rapidement pour accélérer la transformation du territoire en matière de développement économique, de transport, d'environnement...

Ce soutien de l'État, qui nous avait été promis à la création de la Métropole, nous permettra de respecter dans les délais nos engagements et de dégager de nouvelles marges budgétaires pour initier de nouveaux programmes importants. La Métropole du futur s'écrit maintenant ! »

Martine VASSAL

Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

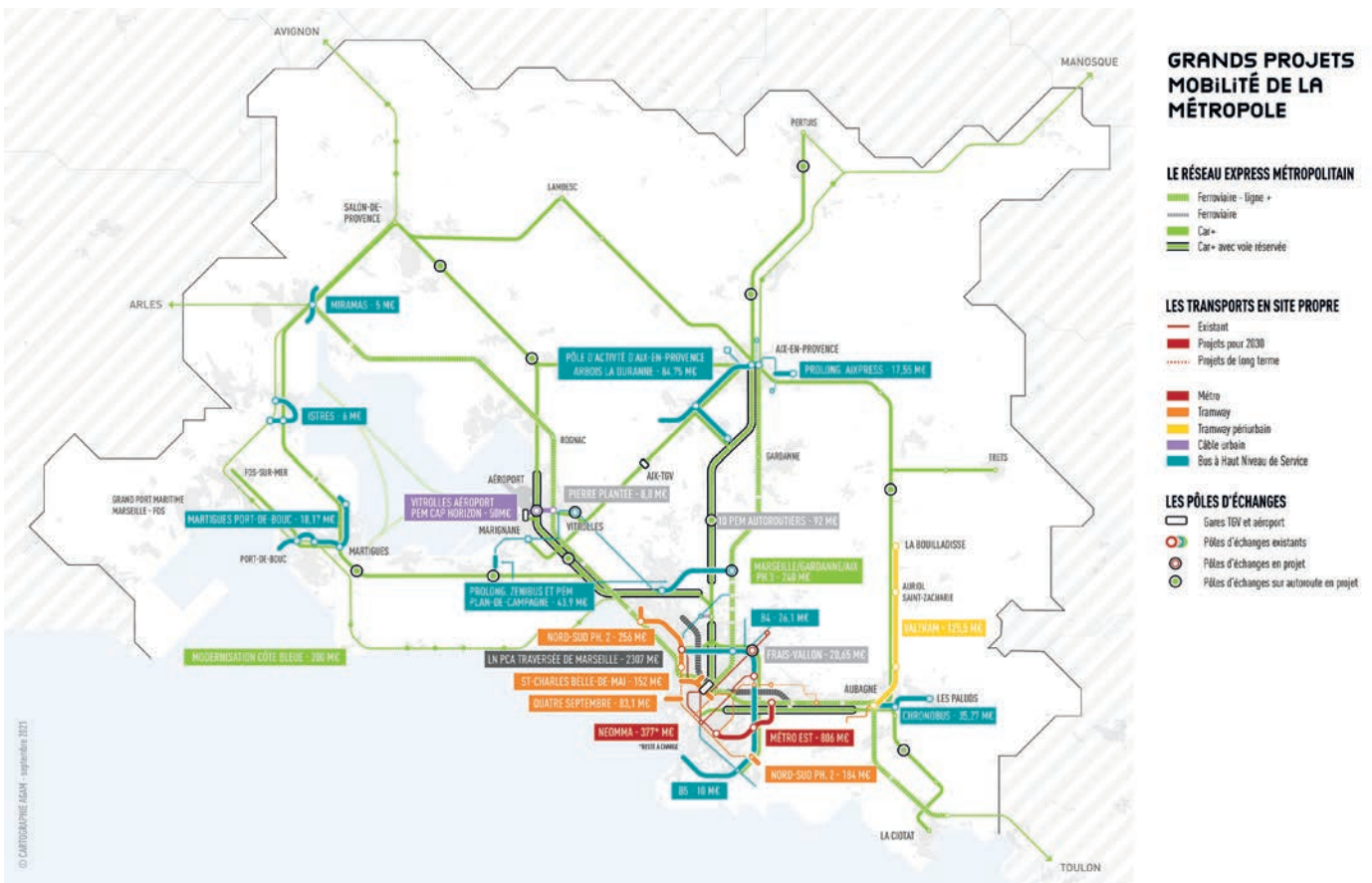
Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône



LE DÉFI DES MOBILITÉS : 3 MILLIARDS D'EUROS DE PROJETS SUR LE TERRITOIRE !

Faciliter les déplacements entre bassins de vie et zones d'emploi, développer le fret ferroviaire, repenser la logistique urbaine du dernier kilomètre autour de solutions décarbonées... La Métropole joue son rôle stratégique pour construire un réseau express de transports sur l'ensemble du territoire et proposer des alternatives au tout-voiture. Avec une ambition clairement affirmée : créer de nouvelles mobilités pour accélérer le développement économique du territoire.

LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN



Renouvellement du métro de Marseille : un investissement de 580 millions d'euros pour un métro accessible, automatique et plus confortable

À partir de 2023, l'actuel métro de Marseille cédera sa place progressivement à un métro automatique sans conducteur, climatisé, accessible aux personnes à mobilité réduite depuis le quai. Il bénéficiera des technologies de pointe améliorant la souplesse d'exploitation, la qualité de service et le confort des voyageurs.

Des premières réalisations vont déjà dans ce sens, comme la station Sainte-Marguerite, désormais équipée d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite, et la nouvelle station Capitaine Gèze, terminus de la ligne 2, ouverte depuis décembre 2019.

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, la modernisation du métro s'accompagne de nombreux chantiers pour la mise en accessibilité progressive des stations marseillaises. À l'horizon 2023, sept stations (Vieux-Port, La Rose, Timone, Jules Guesde, Rond-Point du Prado, Castellane, Saint-Charles) seront adaptées aux personnes à mobilité réduite. Les 16 autres stations du réseau entameront leur transformation à partir de 2024.

Extension du tramway : reconnecter le nord et le sud de la deuxième ville de France, un projet d'un montant d'un milliard d'euros



Future place Castellane - Nostram



Perspective Métro stations - Crédit ALSTOM-Ora iTo

Le prolongement de la ligne M2 du métro vers Saint-Loup sur les rails

Le prolongement de la ligne M2 du métro au-delà de la station Sainte-Marguerite Dromel en direction de Saint-Loup, permettra de desservir des quartiers denses tels que Saint-Tronc et le cœur du village de Saint-Loup. Ce projet, d'un montant de 800 millions d'euros, permettra de créer des pôles d'échanges multimodaux en lien avec le boulevard Urbain Sud, le futur bus à haut niveau de service B5 et la gare de La Pomme. Le terminus de la ligne accueillera un parking relais, connecté au reste du territoire métropolitain.

Dans le cadre du développement du réseau de transports collectifs en site propre à Marseille, la Métropole Aix-Marseille-Provence étend son réseau de tramway vers le nord et vers le sud. Le futur tracé s'étendra de La Castellane à la Rouvière et constituera ainsi la colonne vertébrale de la mobilité de l'agglomération marseillaise. Un projet d'ampleur qui concilie qualité de vie, requalification urbaine et enjeux environnementaux pour proposer une alternative au tout-voiture et faciliter le quotidien.

La première tranche permettra notamment de créer une liaison de transport collectif en site propre entre Capitaine Gèze et La Gaye en connectant des quartiers denses et/ou en projet (EuroMed 1 et 2, au nord ; Le Rouet, La Capelette, Dromel, les hôpitaux et le pôle d'activités attenant, au sud). La place Castellane fera l'objet d'une requalification complète à l'occasion du prolongement du tracé vers le sud. **Une ligne de tramway à la Belle de Mai permettra également de désenclaver ce quartier qui ne bénéficie pas de mode de transport en site propre et qui pourra s'articuler avec le futur pôle d'échanges de la gare Saint-Charles. Le prolongement de la ligne 2 vers la Place du 4 Septembre permettra de renforcer l'offre de transports du quartier des Catalans.**

Val'Tram : un projet structurant pour l'est du territoire métropolitain



Val'tram rue Rougier Photo DR

Le projet Val'Tram consiste à réaliser une ligne de tramway entre La Bouilladisse et Aubagne, en réutilisant principalement la plateforme de l'ancienne voie ferrée dite de Valdonne.

Ce projet vise à étendre la ligne actuelle depuis la gare d'Aubagne jusqu'à La Bouilladisse. Le tracé de 14 km traversera cinq communes (La Bouilladisse, La Destrousse, Auriol, Roquevaire et Aubagne). 60 000 voyageurs seront ainsi directement concernés. Sur une plus grande échelle, le Val'Tram va s'inscrire dans le réseau express métropolitain et faciliter la mobilité des habitants sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. Des connexions et des correspondances sont ainsi prévues avec le réseau TER, les lignes de cars de la Métropole, les parkings

relais et les stations vélos qui seront implantées le long d'une piste cyclable sécurisée « La Bouilladisse-Aubagne ».

Sur ce dernier axe, particulièrement engorgé aux heures de pointe avec 18 000 véhicules par jour, le Val'Tram offrira de nouvelles opportunités de déplacements. Cette voie dédiée, à l'abri de la circulation, proposera des temps de trajets très compétitifs par rapport à la voiture.

Des pôles d'échanges sur tout le territoire

Lieux d'échanges où transitent différents modes de transport, les pôles d'échanges multimodaux permettent de faciliter les liaisons de proximité, tout en offrant des services adaptés aux besoins des voyageurs. Ils s'affirment comme les véritables centres névralgiques de la Métropole Mobilité, où s'articulent la proximité, la grande échelle et donnent accès à l'ensemble des opportunités du territoire. La Métropole se fixe comme objectif de réaliser un maillage de 93 pôles d'échanges sur son territoire.

Avec les nouveaux sites de Gardanne, Ceryreste-La Ciotat, le nouveau pôle d'échanges Danielle Casanova de Martigues et l'ouverture du parking relais de La Rose à Marseille au mois de septembre, la Métropole poursuit son ambition de mieux relier les principaux bassins d'emploi et les centres-villes de la plus grande métropole de France.



PEM Martigues - Crédit Pauline Leynaud Baguès

D'AUTRES PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX VONT VOIR LE JOUR D'ICI 10 ANS

- EM Cap Horizon à Vitrolles :

Création d'un pôle d'échanges multimodal composé d'une gare routière et d'un parc relais à Vitrolles, qui sera connecté au Zénibus reliant Marignane aux Pennes-Mirabeau. Début des travaux en 2022, ouverture prévue en 2023.

- Pôles d'échanges multimodaux de Meyrargues :

Directement connecté à la gare SNCF de Meyrargues, ce PEM sera d'une capacité de 100 places et comprendra la réalisation d'une gare routière. Il sera desservi par trois lignes interurbaines du réseau Pays d'Aix mobilité et par une ligne régionale. Fin des travaux septembre 2022.

- Pôles d'échanges multimodaux de Plan de Campagne :

Il permettra de desservir la plus grande zone commerciale du territoire et sera directement connecté au Zénibus reliant Marignane aux Pennes-Mirabeau. Début des travaux en 2023 pour une mise en service en 2024

- Pôles d'échanges multimodaux Pierre Plantée à Vitrolles :

La restructuration du pôle d'échanges multimodal Pierre Plantée, à Vitrolles, comprend la requalification de la gare routière existante, l'aménagement d'une gare routière scolaire et la création d'un parking relais. Début des travaux en 2022 pour une livraison prévue en 2024.

- Pôles d'échanges multimodaux de Lamanon :

Réaménagement du PEM de la gare ferroviaire de Lamanon pour l'insérer dans le réseau express métropolitain, permettant de mieux desservir les communes de Salon, Miramas, Istres et Martigues et de les connecter à la zone d'activité de Lamanon. Début des travaux en 2022 pour une mise en service en 2024.

- Pôles d'échanges multimodaux de Frais Vallon :

La création de ce pôle d'échanges qui comprend la réalisation d'une nouvelle gare routière ainsi que d'un parking relais il s'inscrit dans le cadre du projet de requalification urbaine du quartier de Frais Vallon. Il permettra de connecter les différents BHNS marseillais B3, B4, B5 et le métro M1. Début des travaux en 2023 pour une ouverture prévue en 2026.



Une montée en puissance de l'offre de bus pour desservir la plus vaste métropole de France

La Métropole a initié de nombreux investissements sur son réseau de bus, qui viennent s'ajouter aux projets déjà en cours sur le réseau de tramway et métro de la RTM. Dans le cadre de son Plan de déplacements urbains, la Métropole prévoit la création en 2022 d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service, le BHNS B4, dans les quartiers nord de Marseille. Avec un départ toutes les 6 minutes en heure de pointe, elle permettra de relier le nord (Capitaine Gèze) et l'est de la ville (La Fourragère) en un temps record : moins de 20 minutes. En plus de la création de ce grand itinéraire de contournement du centre-ville de

Marseille, la Métropole prolongera le Zénibus, qui relie actuellement les communes de Marignane, Saint-Victoret, Vitrolles et Les Pennes-Mirabeau. Lancé en septembre 2016, il est emprunté par 1,5 million de passagers par an. Deux lignes supplémentaires verront le jour en 2025. Elles desserviront des pôles économiques majeurs du territoire comme le Technoparc des Florides, à Marignane, et la zone commerciale de Plan de Campagne. Depuis 2019, l'aixpress, le BHNS d'Aix-en-Provence entièrement électrique, fait la liaison entre le quartier de Saint-Mitre et le parking relais Krypton tout en assurant la desserte des facultés.

D'AUTRES PROJETS DE BHNS SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

BHNS de Miramas :

Ce projet correspond à l'une des trois lignes structurantes du réseau Ulysse et fait partie de son projet global de développement. Ce BHNS permettra de desservir la zone d'activités des Molières ainsi que le Village des marques de Miramas. Début des travaux en 2022 pour une mise en service en 2023.

BHNS de Martigues :

Ce projet correspond à l'une des trois lignes structurantes du réseau de transport Ulysse de l'ouest de l'étang de Berre. Long de 13,5 kilomètres, il permettra de desservir les centres-villes de Martigues et de Port-de-Bouc ainsi que de grands équipements générateurs de déplacements comme l'hôpital de Martigues. Début des travaux en 2023 pour une mise en service en 2024

Le Chronobus à Aubagne :

Ce projet qui s'inscrit dans le dispositif de requalification urbaine de la zone industrielle des Paluds, permettra de connecter le pôle d'échanges multimodal d'Aubagne et la plaine des Paluds. La création de ce BHNS prévoit la création d'un nouveau parking relais qui servira de correspondance et d'échange entre le Chronobus et le Réseau Express Métropolitain. Début des travaux en 2022 pour une mise en service prévue en 2024.

L'axe Aix-Marseille, une priorité

Afin de garantir la performance des transports en commun, la Métropole entend réaliser 100 kilomètres de voies réservées aux bus d'ici 2030 sur les autoroutes et voies rapides. Aujourd'hui, près de 15 kilomètres de voies réservées sont en service entre Aix-en-Provence et Marseille. Elles permettent de gagner jusqu'à 20 minutes de temps de trajet en heure de pointe.



LE DÉFI DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

Territoire contrasté composé d'espaces naturels protégés, de zones urbaines à forte densité et de communes rurales provençales typiques, l'aire métropolitaine doit trouver une cohérence spatiale à son échelle. Les questions d'habitat mais aussi les enjeux de cohésion sociale et de solidarité ne peuvent se résoudre qu'à l'échelle intercommunale pour permettre à tous les habitants de se loger dignement, quelles que soient leurs ressources et la typologie des foyers. La mobilisation stratégique du foncier à bâtir, pour les entreprises ou pour les besoins de logement, mais aussi à préserver pour conserver des zones agricoles et naturelles, est au cœur de la stratégie métropolitaine d'aménagement. En combinant toutes les grandes politiques publiques, l'intervention de la Métropole permettra de proposer des cœurs de ville apaisés, plus faciles à vivre, avec des commerces de proximité dynamiques et des espaces partagés pour tous.

Le SCoT, une vision globale de l'aménagement du territoire

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est avant tout un document politique dont l'élaboration doit être l'occasion de construire une vision partagée de l'avenir du territoire métropolitain. Il permet de planifier, à l'échelle de la métropole, l'organisation et le rôle des différents espaces qui composent son territoire. Il fixe un cap à long terme et des priorités jusqu'en 2040. Le SCoT métropolitain dessinera donc un avenir commun à son territoire et à l'ensemble de ses communes. Ce document stratégique traitera aussi bien de développement économique que de protection de l'environnement, d'évolution urbaine que de valorisation agricole, de préservation des paysages

que de renforcement des infrastructures, notamment de déplacements.

Le SCoT métropolitain est en cours d'élaboration. Les premiers travaux ont permis de poser les bases du diagnostic et de l'état initial de l'environnement. L'année qui vient de s'écouler a été consacrée à la préparation du Projet d'aménagement et développement durable (PADD), document qui se fixe comme objectif de définir le projet politique du territoire à long terme. Construit avec les élus du territoire, le PADD fera l'objet d'une concertation auprès des habitants fin 2021 pour être voté en 2022.



Projet NPNRU Air Bel 210406 - Crédit Urban Act

La Métropole poursuit sa lutte contre la dégradation des copropriétés privées

Depuis sa création, la Métropole Aix-Marseille-Provence pilote la politique de renouvellement urbain sur Marseille, en partenariat avec l'État, la Ville de Marseille, les bailleurs et les collectivités locales. Ce rôle de coordination concerne 14 quartiers marseillais. Après un premier programme ambitieux s'étalant sur la période 2005-2020, la Métropole poursuit son engagement dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain pour Marseille. Elle renforce ainsi son implication pour améliorer le quotidien des habitants des quartiers prioritaires.

Les grandes copropriétés constituent un enjeu social, urbain et patrimonial majeur, tout particulièrement à Marseille, où elles rassemblent 82 000 logements, soit 22 % des résidences principales. L'accord partenarial sur les grandes copropriétés dégradées, signé en décembre 2017, entre l'État, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville de Marseille, a identifié 3 cercles de grands ensembles immobiliers privés dont 11 copropriétés pour lesquelles l'intervention nécessite une approche globale à travers les projets NPNRU : Bellevue, Kallisté, Corot, La Maurelette, Maison Blanche, Le Mail, Consolat, Bel Horizon, La Granière, Les Rosiers, Bel Ombre.

Une politique ambitieuse pour éradiquer l'habitat indigne



Crédit: François Moura

La Métropole a fait de la lutte contre les marchands de sommeil et la précarité immobilière sa priorité et multiplie les mesures pour que chaque habitant du territoire puisse bénéficier d'un logement digne. Les plus significatives d'entre elles sont : l'accélération des procédures de demandes de déclaration d'utilité publique dès la fin 2018 ; l'ouverture de l'Espace accompagnement habitat en janvier 2019 ; la signature du Projet partenarial d'aménagement (PPA) Marseille Horizons, avec l'État et la Ville de Marseille, en juillet 2019 ; la mise en place du permis de louer, en octobre 2019 ; ou encore la création de la Société publique locale d'aménagement d'intérêt national (SPLA-IN), en juin 2020. Pour la première phase opérationnelle du PPA, qui concerne 200 000 habitants, soit 23 % de la population de Marseille, 217 millions d'euros sont d'ores et déjà prévus.

Quartiers Libres : le quartier de la gare Saint-Charles au cœur du projet



L'histoire de Quartiers Libres est étroitement liée à celles des quartiers Saint-Charles et Belle de Mai. Quartiers Libres est né entre 2013 et 2016 du constat d'un quartier contrasté, mais à fort potentiel. Le projet urbain vise à développer les potentialités intrinsèques du secteur, mais également à l'ouvrir vers les secteurs environnants comme l'hypercentre. L'objectif : intégrer ce secteur dans une dynamique de cœur métropolitain en développant le quartier de la gare Saint-Charles.

La Métropole rénove les cœurs de ville du territoire

UN CENTRE-VILLE APAISÉ, PIÉTONNISÉ ET VÉGÉTALISÉ À MARSEILLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence agit au quotidien pour rendre Marseille plus accueillante, plus apaisée et plus agréable à vivre. Dans la continuité des aménagements réalisés ces dernières années dans de nombreux cœurs de ville de son territoire, la Métropole poursuit un travail considérable de requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille.

Impulsés par la Métropole et réalisés par les équipes du Territoire Marseille Provence, ces travaux ont vocation à permettre un meilleur partage de l'espace public en faveur des piétons et des mobilités douces. « La Métropole change Marseille » et évolue vers un cadre de vie harmonieux et épanouissant avec un grand objectif : en finir avec le tout-voiture en centre-ville pour développer de nouveaux espaces à vivre et à partager, en accordant une place importante au retour de la nature et à la végétalisation. Une respiration, au sens propre comme au figuré, sur laquelle s'appuie également la redynamisation commerciale du cœur de Marseille.

Si l'achèvement des travaux de l'hyper-centre est imminent, une réelle stratégie à plus grande échelle est insufflée avec des finalisations majeures sur les grands axes qui quadrillent le centre-ville. Requalification du Jarret et du cours Lieutaud, développement du boulevard Urbain Sud, modernisation du quartier Gèze, revitalisation du quartier des Catalans et de la Corniche Kennedy...

La poursuite de projets de transports structurants (automatisation du métro, développement de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), extension du tramway...) et les transformations en cours à l'échelle de nombreux quartiers et secteurs de la ville répondent à de multiples enjeux : aménagement, habitat, cadre et qualité de vie, développement économique, rénovation urbaine... Le rayonnement et l'attractivité grandissante de la deuxième ville de France profiteront à l'ensemble du territoire métropolitain.



LE DÉFI DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF, COMPÉTITIF ET CRÉATEUR D'EMPLOIS

Avec plus de 50 % du PIB régional et 75 % des projets d'implantations internationales sur la région, le poids économique de la Métropole est incontestable. Elle se doit de déployer une offre de services homogène pour les entreprises de l'ensemble du territoire, en s'appuyant sur une gamme de solutions foncières et immobilières pour accompagner tous les secteurs d'activité. Un positionnement stratégique qui vise également à renforcer l'écosystème de l'innovation, de l'enseignement et de la recherche en vue de soutenir l'émergence et le développement des excellences. Aix-Marseille-Provence dispose de tous les atouts pour devenir un acteur incontournable en Europe du Sud afin d'encore plus innover, entreprendre et s'affirmer parmi les grandes métropoles de Méditerranée les plus attractives.



Pôle aéronautique Jean Sarrail - Istres Étang de Berre : un espace d'accueil unique en France pour la maintenance aéronautique de la défense, les essais en vol et les dirigeables.

Le pôle aéronautique « Istres-Jean Sarrail » doit poursuivre son développement avec de nouvelles infrastructures pour la filière aéronautique. La redynamisation du pôle est une nécessité pour la Métropole, afin de disposer d'un équipement en mesure d'accueillir de nouvelles entreprises du secteur.

L'enjeu est le développement d'une nouvelle filière industrielle aéronautique internationale, organisée en « Usine du Futur », mettant sur le marché des solutions de transport, d'observation et de télécommunications, écologiques et d'une efficacité opérationnelle et économique inégalée. Son déroulement fait partie intégrante de l'axe « Transport de Demain » de « L'Alliance pour l'Industrie du Futur », aux côtés du TGV du futur et du navire écologique.

Il existe aujourd'hui une formidable opportunité pour transformer ce pôle en un site majeur pour le développement aéronautique et spatial français, largement comparable à ce qui existe notamment dans la région toulousaine.

Cette transformation peut s'opérer autour de 3 axes :

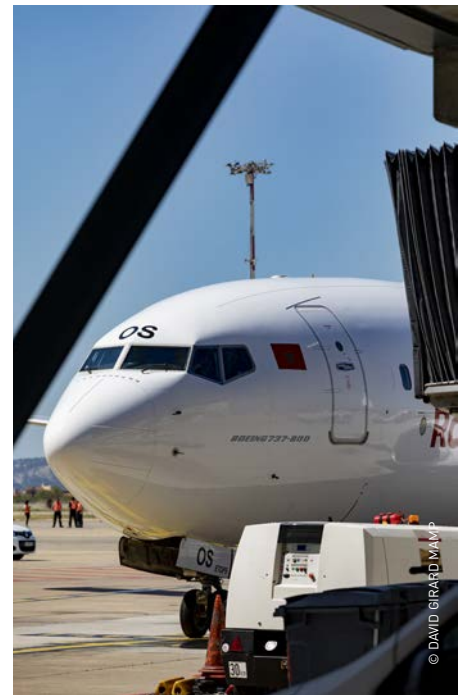
- L'implantation, le développement et la maintenance de la flotte Airbus A330 Multi Role Tanker Transport (avion militaire de transport et de ravitaillement) ;
- Le développement propre des missions logistiques de la BA 125, en passe de devenir un véritable hub de projection des forces armées françaises, voire européennes, va générer des fonctions logistiques importantes nécessitant une chaîne de sous-traitance locale significative ;
- Le développement des capacités d'essais en vol d'avions civils et militaires dans le cadre des développements du Rafale (France et Export) et du futur système européen de combat aérien.

Le Technocentre Henri-Fabre : l'usine du futur

Depuis l'origine en 2014, la Métropole Aix-Marseille-Provence a positionné le projet Henri Fabre comme un des projets économiques les plus structurants tant il est au cœur des enjeux d'emplois industriels pour le futur. Il est à la fois un hub de services pour la mutation des entreprises industrielles (toutes filières confondues) vers l'industrie du futur mais aussi un phare pour l'attractivité du territoire.

C'est la raison pour laquelle la Métropole a développé 3 offres foncières en lien avec le projet (Florides, Empallières, Cap Horizon). Elle s'est aussi engagée dans la réalisation d'un Technocentre de 11 000 m² sur le Technoparc des Florides à Marignane, à proximité des entreprises et donneurs d'ordres. Ce bâtiment amiral de 2 100 m² inauguré en 2016 sous l'impulsion de l'Etat, d'Airbus Helicopters et de la Métropole pour conforter et développer la filière aéronautique, mécanique et énergie du territoire, offre aux PME un accès à des moyens de recherche et de développement et des équipements de pointe dans les domaines de la mécanique, des matériaux, des procédés et de l'ingénierie numérique et virtuelle.

Ce nouveau technocentre, porté par un financement de 30 à 35 millions d'euros, hébergera les activités actuelles (Technocentre, Services avancés à l'industrie, bureaux...) ainsi que la plateforme PRACCIIS (Plateforme Régionale d'Accélération à l'Intégration Industrielle Sud), validée par les services de l'Etat en juin dernier, et qui sera opérationnelle fin 2024.



Le projet de Smart Métropole : faire de la Métropole un territoire intelligent et d'innovation

La Métropole entend se positionner sur le concept de «territoire intelligent», ou «Smart City» pour en faire un axe stratégique de son développement. Une autorisation de programme de 720000€ a été votée par le conseil métropolitain en juin 2021.

Objectif : exploiter le potentiel de l'innovation numérique et de l'internet des objets connectés pour améliorer les services rendus aux usagers, notamment en matière d'impacts environnementaux et de monitoring urbain.

Ce programme de préfiguration doit essentiellement permettre d'acquérir des connaissances et un savoir-faire. Après un bilan quantitatif et qualitatif, la Métropole pourra se positionner sur un éventuel passage à l'échelle en matière de territoire intelligent.

Le projet prévoit la mise en œuvre d'une solution numérique Smart City, la réalisation de cas d'usages métiers dans le champ des compétences métropolitaines (construction de nouveaux services numériques) et la

formalisation de sites d'expérimentation Smart City.

Les cas d'usages envisagés concernent, par exemple, la mesure du niveau de bruit, les taux de remplissage des déchèteries, le niveau et la qualité des eaux, le trafic vélo et piéton, la

télégestion en matière d'éclairage intelligent...

Le programme sera déployé dans le cadre d'un marché, qui sera attribué d'ici la fin de l'année 2021 et le déploiement de cette phase de préfiguration est prévu sur une période de 18 mois.

Le développement de l'innovation et de l'entrepreneuriat est au cœur des priorités formulées par la Métropole dans le cadre de son Agenda du développement économique. Déjà bien identifiée comme un territoire dynamique en la matière, la Métropole co-construit avec les acteurs de l'écosystème une feuille de route dédiée à l'innovation.

L'ambition métropolitaine est de renforcer l'attractivité et la performance de l'écosystème d'innovation du territoire en :

- capitalisant sur l'existence de nombreux acteurs œuvrant déjà au service des entreprises innovantes ;
- organisant sur le territoire un écosystème capable d'offrir aux entreprises - qu'elles soient en projet, déjà implantées sur le territoire ou désireuses de s'y développer - des services d'accueil et d'accompagnement de qualité et accessibles, tout au long du parcours d'innovation ;
- se positionnant comme un acteur pivot de l'innovation, en ayant recours aux solutions disponibles sur le territoire et en visant l'excellence des services rendus aux citoyens et aux entreprises.



Pôle biotech – Marseille : créer un pôle à vocation mondiale à Marseille dédié au déploiement des entreprises de la Health Tech en complémentarité du Technopôle de Luminy

L'industrie des biotechnologies est très présente sur le technopôle de Luminy, qui dispose d'une expertise reconnue nationalement et internationalement sur des thématiques de pointe (immunothérapie, neurosciences, infectiologie).

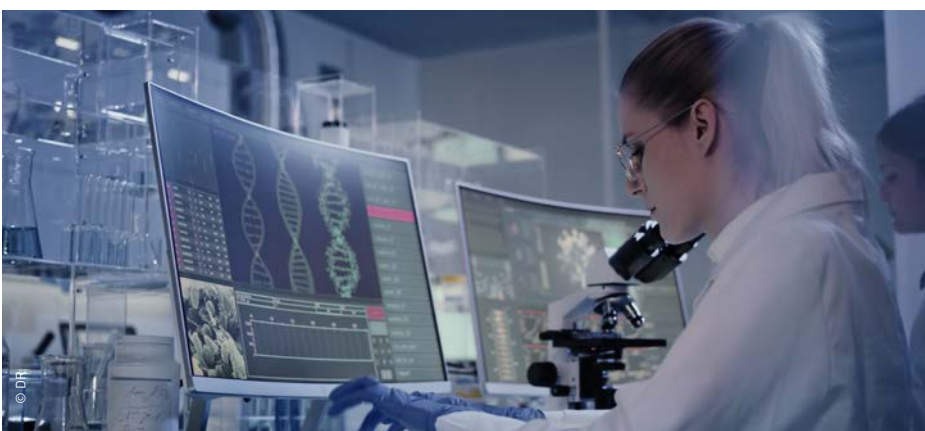
Le site de Luminy ne disposant plus de capacités foncières permettant de développer de nouvelles solutions immobilières, il est crucial de réaliser

rapidement un projet d'envergure et d'identifier de nouveaux programmes post pépinière à mettre en œuvre à court et moyen termes pour accueillir de nouvelles entreprises et accompagner le développement des pépites du territoire.

Le plan innovation santé 2030, présenté en juin par le gouvernement, souligne l'importance stratégique du soutien à cette filière pour faire de la France la

première nation européenne innovante et souveraine en santé. Pour ce faire, des « bioclusters » de dimension mondiale seront développés.

La Métropole, et en particulier Marseille, dispose de tous les atouts pour jouer cette carte qui dépasse de loin le sujet de l'immobilier d'entreprises. C'est donc un lieu emblématique à forte visibilité nationale et internationale qu'il faut bâtir avec le soutien de l'État à Marseille (avec un portage collectif avec l'APHM, AMU, l'Institut Paoli Calmette, l'Inserm, le CNRS mais aussi les entreprises innovantes du territoire), sur des thématiques aussi pointues que l'immuno-oncologie ou la transformation de la santé par le numérique. C'est d'ailleurs l'ambition de la feuille de route pour le développement de la Health Tech métropolitaine.



Yachting Village : développement d'une offre de locaux d'activités aux entreprises sous-traitantes du yachting à La Ciotat

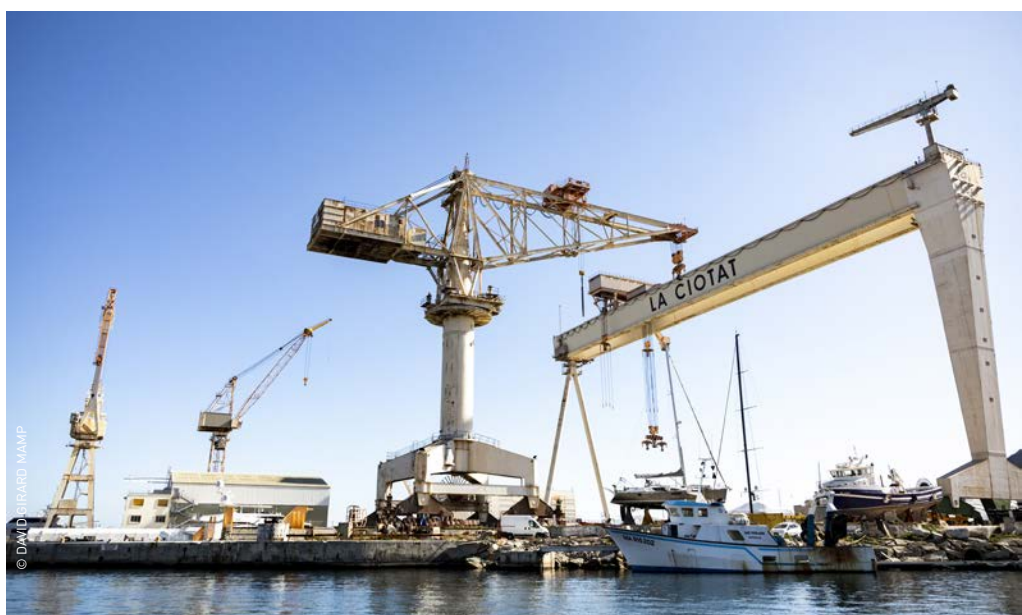
Propriétaire d'un ensemble foncier situé dans l'enceinte des chantiers navals, la Métropole a permis à La Ciotat Shipyards la réalisation d'un programme immobilier via la signature d'un contrat de délégation de services sur une durée de 30 ans.

L'investissement sur le yachting Village s'inscrit dans un financement global de 100 millions d'euros permettant notamment la construction d'un ascenseur de 4 000 tonnes qui permettra à LCS d'ancrer sa position de leadership sur le marché mondial de réparation des grands yachts.

Trois premiers bâtiments du Yachting Village ont été réalisés et livrés en mai 2021, pour une surface de 8000 m² de 20 locaux d'activités. Le coût global de cette opération portée financièrement par LCS est de 11 M€ HT environ. L'at-

tribution des locaux s'est faite sur la base d'une mise en concurrence. Cette

première étape va permettre l'implantation d'environ 200 emplois.



L'Enseignement supérieur et la Recherche : une compétence stratégique métropolitaine

Forte de 98 000 étudiants, au sein du plus grand campus avec Aix-Marseille Université, la Métropole considère l'Enseignement supérieur et la Recherche (ESR) comme une compétence stratégique et entend exercer pleinement cette compétence à l'instar de toutes les grandes métropoles universitaires (Lyon, Lille, Toulouse, Bordeaux, Lille, Rennes, Nantes...).

Dès 2017, la Métropole a assumé la dimension métropolitaine de cette compétence et l'a traduite dans les orientations de son Agenda économique. L'ESR est en effet un véritable levier pour bâtir une Métropole du futur compétitive.

Les investissements en matière d'ESR sont un marqueur fort de la dynamique territoriale et contribuent de manière essentielle aux enjeux de développement métropolitain à plusieurs titres :

- L'emploi et la cohésion sociale,
- Le développement économique, l'innovation et le rayonnement international,
- L'aménagement du territoire et l'attractivité résidentielle.

Sur la période 2015-2020, la Métropole a soutenu 19 projets : 15 projets immobiliers, dont 2 programmes de logements étudiants, et 4 projets de recherche.

Ces opérations concourent, de façon significative, à **l'aménagement des villes centres**, notamment avec la rénovation du campus Saint-Charles, la construction de l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT) sur le périmètre d'Euromed. Elles donnent également de la visibilité aux **technopoles métropolitaines**, Pavillon Beltram (Master Sciences de l'Environnement Terrestre) à l'**Arbois**, et bâtiments administratifs et Creativity Center de l'École Centrale à **Château-Gombert**.

Par ailleurs, la Métropole a investi le champ de l'innovation et du **transfert de technologies** en soutenant les projets **des grandes écoles d'ingénieurs** : Médiastiam, le pré-incubateur de médiation scientifique et technique des **Arts et Métiers Paris-Tech**, ID-Fab, le laboratoire d'usage/prototypage de l'**École des Mines de Saint-Étienne** site Gardanne ou encore l'École Centrale de Marseille. Ces opérations visent à faciliter les interactions et les synergies entre étudiants, chercheurs, start-up, grandes entreprises, pôles de compétitivité en lien avec les filières d'excellence du territoire, industries du futur 4.0, microélectronique (SCS - IOT), smart city.

La **recherche** est également soutenue directement à travers la participation à des **projets dédiés** sur les thèmes de l'environnement et des énergies renouvelables dont : la halle Cirene (Centre d'innovation et de recherche pour l'environnement et les écotechnologies) du **technopôle de l'Arbois** et la **Cité des énergies de Cadarache**.

Enfin, l'investissement en faveur de **la filière « Santé »**, présente essentiellement à Marseille, constitue un axe fort et prolifique de son action, avec la participation à la construction de bâtiments, un soutien aux équipements de recherche, aux incubateurs, au pôle Eurobiomed, au pôle **Neuroscience** de la Timone, **Marseille Immunopôle**, **IHU Méditerranée** Infection, bâtiment **Fight Cancer** ou encore une participation à l'acquisition d'équipements pour l'**IPC** et l'implication dans la fondation **Giptis** sur les maladies rares...



LE DÉFI ENVIRONNEMENTAL POUR DÉVELOPPER DES SOLUTIONS À GRANDE ÉCHELLE ET PRÉSERVER LE PATRIMOINE NATUREL

Bénéficiant d'une position géographique et d'un terroir d'exception, la Métropole doit protéger ses nombreux atouts naturels afin de déployer tout leur potentiel d'attractivité. Garante de la mise en cohérence de tous les plans à vocation environnementale du territoire, Aix-Marseille-Provence a pour mission de coordonner les enjeux de valorisation des filières économiques avec l'indispensable protection de cet environnement unique entre mer et collines. Accélération des transitions énergétiques avec le développement de nouvelles solutions vertes, préservation et gestion de la ressource en eau de l'ensemble du territoire, renforcement de l'agriculture locale pour ancrer de meilleures habitudes de consommation... Autant d'enjeux stratégiques qui ne trouveront leur cohérence que s'ils sont partagés par l'ensemble des communes du territoire.

Un vaste plan pour réhabiliter l'étang de Berre

L'étang de Berre, l'une des plus vastes étendues d'eau salée en Europe, concentre tous les potentiels et les défis auxquels la Métropole Aix-Marseille-Provence est confrontée. Situé en son cœur, offrant un paysage naturel exceptionnel formé de lagunes et de collines calcaires, bordé par 10 communes à l'ouest de la métropole, ce site où vivent 238 000 habitants est fort d'une riche biodiversité

reconnue mondialement. Espace patrimonial et paysager de grande valeur, il est en même temps un espace social, économique et culturel de grande importance et appartient au bien commun. La Métropole s'est ainsi engagée avec tous les acteurs de la réhabilitation de l'étang dans la co-construction d'un plan d'actions indispensable au développement de son attractivité.



Crédit Bruno Ettim

Accélérer la structuration de la filière hydrogène

La Métropole Aix-Marseille-Provence conduit et soutient de nombreux projets visant à produire de l'énergie verte et à réduire les émissions de gaz polluants. Particulièrement attentive au développement de l'hydrogène, elle soutient un essor local et durable de la filière.

Cette stratégie vise à réduire, à horizon 10 ans, les coûts de production, de stockage et de distribution de l'hydrogène vert (c'est-à-dire issu de sources d'énergies renouvelables), tout en enracinant, sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence, une filière industrielle française. Elle est fondée sur l'ambition de devenir à moyen terme un hub de production et de distribution de l'hydrogène vert. Au travers de cette démarche, la Métropole cherche à atteindre deux objectifs majeurs :

- Améliorer la qualité de l'air en agissant sur la décarbonation de la mobilité et de l'industrie ;
- Ancrer localement une filière industrielle sur l'ensemble de la chaîne de valeur et, par la même, créer de l'activité et des emplois.

Les premières actions concrètes et visibles se traduiront par l'acquisition de 3 bus hydrogène qui circuleront sur le réseau Ulysse à Fos dès 2023 et deux bennes à ordures ménagères hydrogène sur le Pays d'Aix.

La Métropole accompagne les acteurs de la filière et les porteurs de projets pour déployer les usages dans l'industrie ou la mobilité, avec un enjeu important autour du volet maritime notamment, en prévision des JO 2024. Ces derniers permettront d'être une réelle vitrine de l'innovation dans la filière hydrogène sur le territoire.

La Métropole est d'ores et déjà partenaire de plusieurs projets de grande envergure, qui amorcent la démarche et illustrent l'ambition qu'elle porte :

- la mobilité décarbonée :
 - => HyAMMED à Fos-sur-Mer porté par Air Liquide (3 bus)
 - => H2 Gardanne porté par Hynamics et la SEMAG (2 bennes)
- la décarbonation des process industriels :
 - => MASSHyLIA à La Mède porté par ENGIE et Total
 - => Hybiol, porté par HY2GEN et ECO'R, en synergie avec Gazel Energie qui opère sur la centrale thermique de Gardanne/Meyreuil.



Crédit David Girard

Mieux respirer sur l'ensemble du territoire en améliorant la qualité de l'air



La qualité de l'air est le premier axe de l'Agenda environnemental que la Métropole développe conjointement avec le Département des Bouches-du-Rhône. Parmi ses priorités, Aix-Marseille-Provence veut à la fois innover en matière de qualité de l'air et développer l'information des citoyens, notamment grâce à la technologie numérique.

Dans cette logique, le projet DIAMS (*Digital Alliance for Aix-Marseille Sustainability/ Alliance numérique pour le développement durable d'Aix-Marseille*) a été mis en place pour améliorer l'information collectée sur la qualité de l'air. 2000 capteurs de pollution atmosphérique sont actuellement en train d'être distribués aux citoyens du territoire. Ils permettront de mesurer, dans différentes situations, l'exposition aux particules fines.

En outre, le Plan climat-air-énergie de la Métropole Aix-Marseille-Provence vise, d'ici à 2025, à mettre en œuvre des actions concrètes contribuant à répondre à cette urgence et à engager l'ensemble des actions de la Métropole dans cette dynamique. L'établissement de zones à faibles émissions mobilité (ZFEM), à Marseille à horizon 2022, illustre cette volonté de répondre à ce réel enjeu de santé publique. Avec un objectif : une Métropole engagée dans la préservation de la santé de sa population par la réduction des émissions de polluants et des nuisances sonores.

Avec le Projet alimentaire territorial (PAT), la Métropole déploie ses actions pour le « bien manger » local

Aix-Marseille-Provence et le Pays d'Arles représentent deux espaces de production agricole et de consommation complémentaires avec, d'un côté, 92 % des habitants et 40 % des surfaces agricoles, et de l'autre côté, 8 % de la population et 60 % des surfaces agricoles. C'est en partant de ce constat que la Métropole a mis en place un Projet alimentaire territorial (PAT), en partenariat avec le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Arles. Objectif : mettre le territoire au service d'une alimentation locale, durable, de qualité, accessible à tous et favorisant les circuits de proximité.

Il s'accompagne d'un plan d'actions en faveur de l'agriculture urbaine, lancé fin 2019, confirmant son engagement pour une agriculture et une alimentation plus durables, ainsi que sa volonté de dynamiser le territoire tout en restant fidèle à l'identité culturelle provençale.





CONTACTS PRESSE

**Service Presse Métropole Aix-Marseille-Provence
DGA Communication, Relations extérieures
et Grands événements**

Tel. 04 91 99 79 74 - Mail : presse@ampmetropole.fr

Responsable du Service Presse :

Stéphane GIREAU

04 91 997 997

stephane.gireau@ampmetropole.fr

Attachés de presse :

Laurent DESBUISSONS

04 91 99 78 29

laurent.desbuissons@ampmetropole.fr

Julia NONIS

04 91 99 77 74

julia.nonis@ampmetropole.fr

Marjorie PIRAS

04 91 99 79 48

marjorie.piras@ampmetropole.fr

Yann TAXIL

04 91 99 79 67

yann.taxil@ampmetropole.fr

Assistant attaché de presse (apprenti) :

Léonard Perez

leonard.perez@ampmetropole.fr

